



Budget supplémentaire 2021 Des marges de manœuvre concrètes pour la nouvelle mandature 2021 - 2028

Amiens, le vendredi 15 octobre 2021

A l'occasion de la dernière session budgétaire de l'année, le Conseil départemental de la Somme présente un budget d'ajustement de la mandature 2015 - 2021. Grâce à une gestion rigoureuse et raisonnable des deniers publics, des perspectives ambitieuses s'ouvrent à la collectivité, pour les 7 années à venir.

Cette situation financière saine permet d'envisager sereinement l'avenir pour le Conseil départemental. Le Budget Primitif 2022 sera l'occasion de traduire concrètement les orientations de la nouvelle mandature portée par Stéphane Haussoulier et sa majorité. Les élus départementaux sont plus que jamais mobilisés pour porter des mesures adaptées, concrètes et efficaces auprès des habitants et des acteurs du territoire.

Ce budget supplémentaire 2021 permet à la collectivité de :

- stabiliser son endettement, en réduisant de 46 M€ l'emprunt programmé au Budget Primitif ;
- ajuster les dépenses de fonctionnement pour permettre aux agents d'assurer leurs missions de service public dans les meilleures conditions possibles ;
- investir dans le quotidien des Samariens avec des mesures utiles au plus grans nombre.

Des crédits supplémentaires pour les dispositifs qui fonctionnent

Suite aux succès des dispositifs mis en œuvre depuis le début de l'année, des crédits supplémentaires sont ajoutés :

- Aide à la modernisation de l'éclairage public et à l'installation de la vidéo protection pour les communes

Le Département a mis en place en début d'année deux nouveaux dispositifs à destination des communes et des EPCI : une aide à la modernisation de l'éclairage public et une aide au développement de la vidéoprotection.

Le succès de ces mesures témoigne de leur pertinence. La majorité départementale a décidé d'ajouter des crédits supplémentaires sur ces 2 dispositifs, à hauteur de 3,5 M€.

Pour la modernisation de l'éclairage public, le programme de 4 M€ (2021 - 2022) est abondé de 3M€ et pour la vidéoprotection, le programme de 1 M€ (2021 - 2022) est abondé de 500 000 €.

- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les samariens

Pour rappel : Aide pour tous les samariens, sans conditions de ressources, pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, à hauteur de 25 % du prix d'achat, dans la limite de 400 €.

Afin de répondre aux nombreuses demandes des usagers, l'enveloppe budgétaire initiale de 1,2M€ pour la période 2020 - 2022, a été doublée pour passer à 2,4 M€. Lors de ce BS, ce sont 800 000 € qui vont permettre le paiement des 4 700 demandes déposées à ce jour.

- Fonds d'aide exceptionnelle en faveur des entrepreneurs du territoire, suite à la crise sanitaire

Pour rappel : Aide individuelle à caractère social de 1 000 € pour faciliter la reprise d'activité des entrepreneurs locaux intervenants dans les secteurs du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

2 154 entrepreneurs ont d'ores et déjà reçu cette aide. 500 000 € sont inscrits à ce BS pour permettre les paiements des nouvelles demandes.

Des augmentations de salaires pour les auxiliaires de vie et des recrutements d'assistants familiaux

- Une revalorisation salariale des auxiliaires de vie

Depuis plusieurs mois, le Département mène une concertation avec les partenaires, services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et fédérations, afin de mettre en place des actions d'amélioration des conditions de travail des auxiliaires de vie.

Dans ce cadre, des crédits à hauteur de 1 M€ ont été inscrits au budget primitif 2021 pour permettre la revalorisation de leurs salaires.

Suite à la parution des textes réglementaires permettant la mise en œuvre des accords de branche de la convention collective du secteur associatif, le Département procèdera au versement aux services d'aide à domicile pour permettre les revalorisations salariales annoncées.

Conformément à l'accord de branche, les revalorisations de chaque professionnel seront comprises entre 400 € et 2 700 € annuels, en fonction de l'ancienneté.

•

- Des recrutements supplémentaires d'assistants familiaux pour l'accueil des enfants confiés

Le Département de la Somme accueille aujourd'hui près de 440 assistants familiaux pour accueillir les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, soit 30 de plus qu'au mois de janvier. Dans le cadre de cette politique volontariste d'augmentation des effectifs des assistants familiaux, le budget supplémentaire prévoit les crédits nécessaires à la rémunération des professionnels nouvellement embauchés, à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Pour Stéphane Haussoulier, président du Conseil départemental de la Somme, « **Par la bonne gestion de notre collectivité, nous nous sommes dotés des moyens de l'ambition que nous nous sommes fixés : faire du Conseil départemental de la Somme un acteur de la relance après plusieurs mois d'une crise sanitaire, économique, mais aussi sociale, sans précédent.**

Malmenés il y a encore peu de temps, la terrible crise qui nous a frappé de plein fouet durant l'année écoulée a fait la démonstration du rôle essentiel des départements dans la gestion des situations d'urgence.

Par les nouvelles mesures que nous avons prises et les prochains dispositifs que nous présenterons, le Conseil départemental de la Somme se veut la collectivité de proximité qui agit par des mesures concrètes, des mesures utiles au plus grand nombre, aux côtés de nos communes."

Note technique

Budget supplémentaire 2021 - Un budget d'ajustement de la mandature 2015 - 2021

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement technique qui permet d'intégrer les résultats 2020 constatés par le compte administratif. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 195,1 M€.

Hors restes à réaliser et reprise du résultat, ce sont plus de 32,1 M€ de crédits supplémentaires qui sont votés : 6,3 M€ en investissement et 25,8 M€ en fonctionnement.

Les besoins de ce budget supplémentaire sont financés par l'ajustement des prévisions de recettes et par la reprise du résultat (107,7 M€).

La reprise du résultat permet de réduire de 45,6 M€ le recours à l'emprunt inscrit au BP (67,7M€) pour le ramener à un montant de 22,2 M€ afin de maintenir l'encours de dette à son niveau actuel (autour de 270 M€) et de limiter les frais financiers.

Le solde des inscriptions budgétaires de ce BS fait apparaître :

- un **besoin de financement de 7,5 M€** :
- 3,3 M€ en fonctionnement
- 4,2 M€ en investissement

Afin de maintenir l'encours de dette à son niveau actuel (autour de 270 M€) et de limiter les frais financiers :

- **réduction de 45,56 M€ de l'emprunt inscrit au BP (67,7 M€) pour le ramener à un montant de 22,2 M€**

Ces **besoins sont financés par** :

- **la reprise du résultat de 107,7M€**

Il vous est proposé d'inscrire le **solde de 54,5 M€** en :

- **dépenses imprévues de fonctionnement pour 44 M€**
- **dépenses imprévues d'investissement pour 10,5 M€**

CONTACT PRESSE

Eloïse Devred - e.devred@somme.fr

03 22 71 81 33 - 06 11 46 81 18

somme.fr/presse